

Guide à destination des animateur.ice.s et
directeur.ice.s de la Bidouillerie

Version mai 2024

Identité de genre et orientations sexuelles

Gestion des violences sexuelles et sexistes en séjour



Sommaire

Introduction	3
Questions de genre et de sexualité	4
Au moment du recrutement	4
Les questions pour la prépa d'équipe	5
Fonctionnement d'équipe	5
Éducation au consentement	5
Accueil des personnes LGBTQIA+	7
Lexique	7
La posture de l'animatrice	8
A propos de la mixité dans les tentes	9
Cadre légal	9
Le positionnement de la Bidouillerie	9
Gestion des violences sexistes et sexuelles en séjour	11
Le cadre légal	12
Violences et harcèlement	12
Concernant les rapports sexuels	12
Loi récente concernant les adolescent.es	12
Distinguer un viol et une agression sexuelle	13
Accompagner la victime	14
Recueillir le témoignage	14
Qu'est-ce qu'on fait de cette discussion ?	15
Accompagner l'enfant ayant eu un comportement sexuel problématique	18
Questionner, laisser s'exprimer	18
Nommer	19
Prendre acte	19
Accompagner le groupe	22
Qui appeler?	24
Des ressources et de l'accompagnement	24
Annoncer / signaler l'événement préoccupant	24
Signalement au CRIP	24
Les familles	25
(re)Sources	25

1. Introduction

Cela fait maintenant plusieurs années que la Bidouillerie se forme, se questionne et travaille sur les questions de genres et de sexualités et sur la gestion des VSS pendant les séjours. Ce document de travail a pour but de transmettre nos pistes et réflexions. Nous vous laissons faire preuve d'esprit critique pour adapter votre action pédagogique à la situation concrète et sommes curieuses de vos retours de terrain.

2. Questions de genre et de sexualité

En tant qu'organisateur.ice.s nous souhaitons que les équipes abordent en amont des séjours les questions d'égalité de genres et des sexualités. Nous savons que chacun.e n'est pas forcément au même niveau de connaissances et d'aisance avec ces sujets. C'est pourquoi les référent-es pédagogiques de vos séjours se sont formé-es sur ces questions. N'hésitez surtout pas à les appeler pour tout questionnement ou besoin d'accompagnement !

A. Au moment du recrutement

Le recrutement dans une équipe n'est pas forcément un moment facile, surtout quand on débute en tant qu'animateur.ice ou directeur.ice. Si tu es animateur.ice, voici quelques petits tips pour s'assurer que l'association organisatrice de séjour et le.a directeur.ice sont en adéquation avec tes valeurs :

Il est toujours intéressant de lire entre les lignes les valeurs transmises par le **projet éducatif** de l'association et/ou le site internet. Plus on lit de projets, plus on gagne en compétences et en grilles de lecture.

En entretien, il peut être difficile de savoir comment aborder ces questions avec le.a directeur.ice, ci-dessous nous avons regroupé quelques propositions de questions.

- Je suis/ l'association est féministe et militante LGBTQ, comment vous positionnez vous par rapport à ça ?

- Donner un cas pratique : “J’ai fait une formation et on avait un cas pratique qui m’a questionné, comment réagiriez-vous dans cette situation ?”
- Dirigez-vous en horizontalité ou en direction descendante ? En cas de crise, comment seront prises les décisions ? Dire ce dont on a l’habitude et demander si ça fonctionne pareil pour elle/lui.
- Je suis en cours de formation sur les questions de genres et sexualités. Est-ce votre cas aussi ? Avez-vous des membres de l’équipe qui travaillent sur ces questions?

Du côté des directeur.ices, des questions similaires peuvent être posées lors de vos entretiens de recrutement. L’idée n’est pas d’exiger de chaque personne de l’équipe d’être parfaitement formé.e, mais à minima d’être sensible et attentif.ve à ces questions. Il peut être intéressant de favoriser la diversité de genre dans l’équipe. Aussi, il peut-être souhaitable de penser à **un binôme d’assistant.es sanitaires** composé de personnes de genre différents, afin d’accompagner au mieux sur les questions de genre / identité / vie affective et sexuelle.

B. Les questions pour la prépa d’équipe

Fonctionnement d’équipe

Dans votre équipe, il est intéressant de réfléchir aux questions suivantes :

- Se mettre au clair sur les termes et les définitions et se dire explicitement que l’on sera **vigilant.es à nos propres attitudes** et que l’on respectera les identités de genre. Permettre à chacun.e de s’exprimer sur le sujet (tour de prénoms et de pronoms).
- Proposer des temps de régulation de la vie d’équipe en réunion.
- Être attentif.ves à la répartition de la parole (les hommes cisgenres sont socialisés à prendre plus la parole notamment en coupant celle des autres)¹.

¹ Voir, Corinne Monnet, *La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation*

- En amont du séjour, prendre un temps en équipe pour échanger sur nos capacités de gestion des sujets sensibles :
 - pour quelle personne il peut être difficile voire impossible d'aborder ou d'être confronté.e à certains sujets, et des besoins de relais qui peuvent en découler.
 - à l'inverse, se dire quelles personnes sont aptes à prendre du relais, sont à l'aise/aiment aborder tel sujet.
- Réfléchir à répartir les responsabilités à l'intérieur de l'équipe selon des schémas non genrés (notamment pour le soin, la cuisine, le bricolage, les activités physiques, s'adresser au grand groupe...). Il est par exemple possible de penser des références tournantes pour éviter une spécialisation figée.

Éducation au consentement

L'éducation au consentement fait partie intégrante du projet éducatif de la Bidouillerie. Il est donc nécessaire d'être au clair dans votre équipe sur ce que cela signifie et sur les manières dont vous comptez la faire vivre.

Le consentement est souvent abordé dans le domaine de la sexualité, comme défini ci-dessous, mais s'incarne dans l'ensemble des relations affectives (et même plus - cf fin de paragraphe).

Le consentement sexuel consiste en un accord à participer à une activité de nature sexuelle (que celle-ci implique, ou non, un contact physique). On dit que, pour être valide, le consentement sexuel d'une personne doit être :

- **libre** : Les personnes inconscientes ou sous l'emprise de l'alcool ou de drogues ne peuvent pas donner leur consentement.
- **éclairé** : une relation sexuelle n'est pas consentie si l'une des personnes ment ou dissimule délibérément certaines intentions
- **spécifique** : consentir à une chose (par exemple à des baisers) n'implique pas un consentement à aller plus loin. En cas de doute, arrêter et poser la question.
- **réversible** : donner son consentement une fois ne signifie pas donner son consentement pour toutes les fois suivantes.
- **enthousiaste** : la question n'est pas de savoir si une personne dit « non », mais si elle dit « oui », si elle a envie d'avoir ce rapport.

Pour que son consentement à une relation sexuelle soit libre, et donc valide, une personne doit sentir qu'elle a la possibilité de ne pas consentir.

Pour amorcer cette question du consentement plus généralement, on peut attendre **que chaque contact ou rapprochement physique soit consenti**. Cela permet non seulement une amorce d'éducation au consentement sexuel (ce qui est plus difficile sinon, la sexualité ayant lieu dans un contexte privé), mais aussi un apprentissage de l'attention à la sensibilité d'autrui.

Il est primordial d'œuvrer à mettre en place un cadre sécurisant pour les enfants. On parle d'un cadre où il est clair pour l'enfant que son bien-être physique et psychologique, son consentement et sa parole sont importants pour l'équipe, et pris au sérieux. Cela est nécessaire afin qu'il puisse se sentir suffisamment en confiance pour s'exprimer sur des ressentis et des situations qui posent problèmes. . Voici des exemples concrets tirés de notre pratique pour établir ce cadre, vous êtes bien entendu libres d'expérimenter de nouveaux outils !

- Systématiser au début des séjours des temps où on explique ce qu'est le consentement
- **Donner l'exemple** en tant qu'anim : demander aux enfants si on peut les toucher (pour les gestes d'affection ou de soin y compris), et aussi entre anims.
- Des petits groupes accompagnés d'un.e anim, en non mixité de genre et d'âge, pour parler du sexisme en général, par exemple à partir d'images.
- Lors des retours de journées par exemple, penser à la possibilité pour chacun.e d'**exprimer un malaise** (mélanger les groupes de potes ou les enfants de mêmes tentes dans différents groupes de bilan...).
- **Affichages** sur le consentement
- point sur le consentement dans le point infirmerie du début de séjour
- mettre un espace dans la tente infirmerie en accès libre (préservatifs, prévention...)

Attention à ne pas désigner un.e adulte à qui parler en cas de problème, ne pas avoir de références "agressions" laisser les jeunes se rapprocher de la personne qu'ils choisissent.

Les réunions de préparation des séjours en équipe sont l'occasion d'aborder ces sujets et de réfléchir sur nos rapports respectifs et collectifs au consentement. Cela permet également de questionner nos postures et

comportements envers les autres, et notamment les enfants, dans la vie quotidienne. Est-ce que certaines postures d'adultes ne sont pas irrespectueuses du consentement de l'enfant (forcer à manger, rentrer dans une tente sans demander...) ? A quel moment leur sécurité individuelle et collective prime sur leur capacité de consentir (contenir un enfant face à un danger pour lui ou pour les autres..) ? Ces discussions ne vous apporteront pas de réponses claires et définitives mais affinerons vos postures individuelles et collectives d'adultes responsables et respectueux-ses.

C. Accueil des personnes LGBTQIA+

Lexique

Nous vous proposons ici les définitions qui nous semblent les plus indispensables à la lecture dans ce contexte, pour se mettre d'accord sur certains termes.

Genre : Le terme de genre a été transposé pour désigner le sentiment d'appartenance des individus à une identité féminine, masculine ou autre. Alors que le genre est souvent réduit à tort à la seule notion de sexe biologique, il s'exprime en réalité sur 3 plans :

- l'identité de genre : celle que nous ressentons (je me sens homme, je me sens femme, je ne me sens ni l'un ni l'autre, je me sens les deux, je me sens alternativement femme et homme, ou d'un autre genre) et celle qui est inscrite sur nos papiers d'identité.
- l'expression du genre : ce qui dans notre attitude ou notre apparence physique nous identifie comme appartenant à un genre ou à l'autre.
- le sexe biologique : les caractéristiques sexuées de notre corps (organes génitaux, chromosomes sexuels, etc). L'identité de genre et l'expression de genre peuvent s'exprimer indépendamment du sexe biologique.

Assigné à la naissance : se dit en parlant du genre qui vous a été attribué par l'état civil, en fonction de votre sexe biologique à la naissance.

Intersexe : personne naissant avec des attributs génitaux et/ou chromosomiques et/ou hormonaux qui ne correspond pas aux définitions

binaires des sexes féminins ou masculins. On estime à 1,7 % le nombre de personnes intersexes (soit quasiment autant que de personnes rousses : 2%).

Cisgenre : personne dont le genre (identité de genre) correspond à celui qu'on lui a attribué à la naissance. Se dit d'une personne qui n'est pas transgenre.

Transgenre : qui ne s'identifie pas à son genre assigné à la naissance. Le terme désigne les personnes trans dont la transition n'implique pas forcément de traitement hormonal substitutif ou de chirurgie de réassignation sexuelle.

Non binaire : identité de genre d'une personne qui ne s'identifie pas exclusivement comme un homme ou une femme, mais qui peut se situer entre ou en dehors de la vision binaire du genre.

LGBTQIA+ : acronyme faisant référence aux personnes s'identifiant comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, transidentitaires, queer, intersexe, asexuelles. Le + : inclut les autres identités et orientations.

Hétéronormativité : système de normes et de croyances qui renforce l'imposition de l'hétérosexualité comme seule sexualité ou mode de vie légitime.

Queer : Le mot signifie en anglais quelque chose entre "bizarre", "étrange" et "malade". Il a été utilisé comme insulte désignant les homosexuels masculins au XXe siècle. Le mot anglais "queer" a connu un succès considérable dans les années 1990, bien au-delà des seuls pays de langue anglaise. À une époque de division entre lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans, le terme voulait regrouper toutes les personnes subissant une discrimination en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, avec une forte dimension antisexiste et antiraciste. Autrement dit, se revendiquer queer est un geste politique et social, faisant d'une vieille insulte un motif de fierté.

La posture de l'animateurice

Le langage contribue à façonner nos représentations du monde, être animateur.ice c'est aussi questionner son langage et ce qu'il peut véhiculer auprès du public que l'on accueille. **Les propos sexistes, homophobes ou transphobes** sont insultants même quand ils ne visent pas une personne en particulier : "c'est un truc de pédé", "fais pas ta chochette"²... Il est important

² Chochotte : Personne douillette, maniérée, efféminée. (wikitionary.org) C'est donc une insulte valorisant la virilité, qui dénigre une sensibilité en l'associant à la féminité.

de questionner les jeunes sans moraliser (cela pourrait s'avérer tout à fait improductif). Idée d'activité : Le mur des insultes (cf drive péda).

Souvent dans notre langage d'animation, on utilise du **vocabulaire genré** : “allez les gars”, “les filles, à table”, cela ramène les enfants dans une catégorisation binaire basée sur leur genre assigné, et si on essayait de se débarrasser de cette habitude ? Quelques suggestions en vrac : “Allez l'équipe à table !”, “en route la troupe”, et autres joyeusetés conviviales dégenrées.

Notre langage est souvent construit autour de la **norme hétérosexuelle**, il est important de faire exister la possibilité de la bisexualité et de l'homosexualité dans nos propos : “ton copain ou ta copine”, “ton amoureux ou amoureux”...

Faire attention aux **imaginaires** que l'on amène, aux histoires que l'on lit... Il peut être intéressant de varier les histoires pour intégrer des héroïnes, des personnages homosexuels, des personnages sans genre défini pour sortir des stéréotypes de genres. C'est important pour toutes les autres normes : les normes de forme de corps, de validité, de couleur de peau, de manière de parler, de culture...

Certaines **chansons** répandues en animation véhiculent des stéréotypes de genre voire des propos homophobes, proposer de ré-écrire les paroles avec les enfants peut donner lieu à de chouettes échanges !

D. A propos de la mixité dans les tentes

Cadre légal

Dans tous les cas, l'hébergement doit être organisé de façon à *permettre* aux filles et aux garçons âgés de plus de six ans de dormir dans des lieux séparés (“**permettre la non-mixité**”). Chaque mineur.e hébergé.e doit disposer d'un moyen de couchage individuel.

La plupart des organisateur.ice.s d'ACM choisissent de mettre en place une non-mixité stricte ou ne se positionnent pas sur cette question, laissant les équipes se débrouiller.

Le positionnement de la Bidouillerie

La question de la mixité ou non dans les tentes est un débat complexe sur lequel nous n'avons pas trouvé de solution idéale.

D'un côté nous savons que la colo peut être un espace de construction du rapport au corps et à la sexualité. Or nous baignons dans une culture du viol, et non du consentement. Nous savons qu'**une grande partie des agressions sexuelles en séjour ont lieu dans les tentes**, espaces privés des enfants dans lesquels notre vigilance est très limitée.

De l'autre, nous voulons sortir de la **représentation binaire** des genres et de l'hétéronormativité et imposer une non-mixité irait à l'encontre de ces principes. Nous ne souhaitons pas participer à renforcer la séparation genrée qui alimente des imaginaires de différences "insurmontables" ou encore "complémentaires". En plus de véhiculer de fausses croyances (compliquant les relations affectives), cela peut être violent pour les enfants transgenres et/ou ceux qui ne sont pas à l'aise dans cette binarité des genres.

De plus, nous ne voulons pas entrer dans une **vision hétéronormée** des agressions où l'on considère que seules les agressions entre deux genres distincts existent. La culture du viol impacte malheureusement tout le monde. De plus, les répercussions d'agressions sexuelles d'une fille sur une fille ou d'un garçon sur un garçon sont tout aussi importantes que si c'est un garçon qui agresse une fille.

Nous savons aussi que prévenir les agressions pendant le temps de couchage n'est pas suffisant.

A partir de ces informations nous avons émis plusieurs suggestions en fonction de l'âge des enfants, ces solutions présentant des avantages et des inconvénients, nous laissons aux équipes le choix de décider leur organisation :

1- Ne pas aborder la possibilité de non-mixité si les jeunes n'en font pas la demande. En cas de demandes, les étudier au cas par cas. Si la mixité est mise en place : avoir des tentes en rab pour permettre de changer d'avis à tout moment, même la nuit.

2 - Allier pédagogie et protection en proposant une mixité possible mais progressive. Au début de séjour, imposer la non mixité en expliquant aux enfants les rapports systémiques entre les genres et les chiffres des agressions (dépend des tranches d'âges). Expliquer que la mixité sera possible mais qu'on a besoin d'être rassuré en en ayant parlé avec elleux, entre elleux, en ayant fait des points consentement etc.

3- Pour un public ado, les mêmes réflexions s'appliquent, avec cependant une présence plus importante des questions de sexualités. : Il y a différentes manières de rendre le dodo mixte et/ou amoureux possible (si on le

souhaite évidemment) : allant du dodo collectif où chacun.e décide à côté de qui dormir, jusqu'à la tente d'intimité. La tente d'intimité peut être définie comme un endroit permettant de s'isoler du groupe, seul.e ou à deux. Cet espace d'intimité peut permettre de passer un appel, faire une sieste, passer du temps à deux, ... Il paraît important de ne pas la définir uniquement comme "l'endroit des amoureux ou de la sexualité", mais bien un espace d'intimité dans tout ce que cela englobe. Cette proposition mérite d'être mûrement réfléchie en équipe, qui y a accès ? comment ? quand ? .

Aussi, se changer dans les tentes collectives pouvant ne pas mettre à l'aise certaines personnes, il est possible de trouver des moyens permettant plus d'intimité, comme par exemple proposer de pouvoir tirer un drap entre deux lits si besoin.

- Penser les temps de **référence des tentes** -> Notre taux d'encadrement permet d'avoir une attention individuelle pour chaque enfant, les temps informels sont souvent les bons moments pour déceler des malaises, inconforts ou situations problématiques.
- Répartir les tentes des adultes au milieu de celles des enfants sur le camp, s'assurer que les enfants **savent où venir chercher l'animateurice** en cas de problème.
- Même en cas d'une demande de mixité dans les couchages venant des parents et des enfants, **toujours rester vigilant.e.s** ! (les agressions ont souvent lieu entre enfants de la même famille ou entourage proche). Si vous repérez des comportements sexuels problématiques (cf la brochure Les comportements sexuels des enfants), la vigilance doit être accrue et la régulation des espaces d'intimité renforcée.
- En cas de demande d'ados de jeunes en couple ou se connaissant depuis longtemps, **un temps d'échange** et de prévention sont indispensables. Si acceptée, l'équipe doit rester vigilante, notamment en réalisant tout au long du séjour des discussions avec les deux personnes individuellement, afin de leur permettre d'exprimer un éventuel malaise ou situation-problème.

3. Gestion des violences sexistes et sexuelles en séjour

Le dernier rapport de la CIIVISE (Commission Indépendante sur l'Inceste et les VIolences Sexuelles faites aux Enfants) dénombre 160 000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année en France.

Selon toutes probabilités, nous accueillerons des enfants et des jeunes victimes de violences sexuelles sur nos séjours. Être attentif.ve et les signaler est de notre responsabilité en tant qu'équipe d'animation, et plus largement en tant qu'adulte.

A. Le cadre légal

Violences et harcèlement

Les comportements sexistes, LGBTQphobes, les violences physiques et verbales, les harcèlements (cyber, moral, sexuel...), le bizutage, sont punis par la loi. Ces comportements ne sont pas anodins et nous ne pouvons jamais les admettre sur nos séjours. Un enfant qui se moque d'un autre à plusieurs reprises (en utilisant des termes homophobes ou sexistes par exemple), ce n'est pas "une simple moquerie", c'est du harcèlement et **nous devons agir**.

Concernant le cyber harcèlement, le site PHAROS géré par la police nationale permet à chacun de signaler et de faire supprimer les contenus illicites se trouvant sur internet : pédocriminalité et pédopornographie, expression du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie, incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse.

Concernant les rapports sexuels

Les rapports sexuels entre un animateur.ice et un.e jeune accueilli.e sur le séjour est un crime (puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende), quel que soit l'âge des personnes concernées (mineurs ou majeurs), car il y a position d'autorité : le consentement éclairé n'est donc pas possible. C'est une atteinte sexuelle sur mineur.e.

La loi n'a pas fixé de cadre spécifique concernant la sexualité des mineur.es, sachant qu'on parle ici de la **majorité sexuelle, qui est à 15 ans**. Donc jusqu'à cet âge, les rapports sexuels (consentis, ou non ...) entre mineur.es ne sont pas punissables pénalement. Il n'existe pas d'obligation légale pour les équipes encadrantes de prévenir les parents des mineur.es qui ont des relations sexuelles. C'est un sujet qui devra être discuté et décidé en amont du séjour par les équipes.

Loi récente concernant les adolescent.es

Loi du 21 avril 2021 sur les violences sexuelles :

« (...) constitue également un viol tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis par un majeur sur **la personne d'un mineur de quinze ans** ou commis sur l'auteur par le mineur, **lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins cinq ans**. » : c'est ce qui constitue la clause « Roméo et Juliette ».

Lorsqu'on passe la barre des 15 ans, la majorité sexuelle s'applique et la loi considère que la personne peut consentir à un rapport sexuel avec une personne majeure, quel que soit son âge. Alors la notion de contrainte/menace/surprise sera à évaluer au cas par cas (voir paragraphe suivant).

Récapitulatif dans des cas où deux personnes ont une relation sexuelle incluant une pénétration quelconque :

<i>âge de la personne A</i>	<i>âge de la personne B</i>	Selon la loi, le rapport peut-il être consenti ?
9 ans	13 ans	Oui. Il y a un vide juridique. Mais l'écart d'âge étant important, cela constitue un comportement sexuel problématique : c'est alertant.
13 ans	13 ans	Oui. Il y a un vide juridique.
12 ans	18 ans	Non, c'est d'office un viol car l'écart d'âge entre la personne mineure et celle majeure est > 5ans. C'est une atteinte sexuelle sur mineur.e.
13 ans	18 ans	Oui, car l'écart d'âge n'excède pas 5 ans.

14 ans	19 ans	Oui, car l'écart d'âge n'excède pas 5 ans.
15 ans	23 ans	Oui, 15 ans étant la majorité sexuelle, les 5 ans d'écart ne jouent pas juridiquement.

En cas de **harcèlement, agression ou viol entre membres de l'équipe** sur un séjour, il faut contacter la Bidouillerie (réfèrent-e pédagogique ou bureau). Si tu es témoin, victime ou que tu as un doute, n'hésite pas à nous appeler. Nous gérons les situations au cas par cas, et viendrons sur place si nécessaire.

En cas de **harcèlement, agression ou viol d'un.e animateurice /directeurice sur un.e enfant / jeune** sur un séjour, l'animateurice/le.a directeurice doit être immédiatement exclu.e du séjour et l'organisateurice doit être prévenu.e.

Pour bien gérer une crise, qui est l'affaire de tout.es → il faut se préparer ensemble.

Distinguer un viol et une agression sexuelle

Le viol est un crime et suppose un acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit (vaginale, anale ou buccale) **commis avec violence, contrainte, menace ou surprise**. La contrainte peut être physique ou morale.

En l'absence de pénétration sexuelle (élément constitutif du viol), le code pénal sanctionne ce qu'il appelle les autres agressions sexuelles.

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée, avec violence, contrainte, menace ou surprise.

Avant les parties suivantes, qui traitent de l'accompagnement des personnes victimes et auteur.es et violences sexuelles, on tenait à exprimer le fait que ce sont des **actions lourdes émotionnellement**. Il est nécessaire de discuter de ces situations en équipe, de nommer les personnes se sentant capable/pas capable de prendre cela en charge. Il est tout à fait normal de ne pas se sentir individuellement de réaliser certaines actions. Il y a cependant des situations qu'on ne peut pas anticiper, telles que le premier témoignage d'une personne victime. Ce témoignage étant extrêmement précieux, on ne peut pas le reporter et risquer de le perdre. Si un.e enfant choisit de se confier à vous, c'est qu'il vous fait confiance en tant qu'adulte. Cette confiance n'est pas

forcément transférable à un.e autre adulte. Cependant, si les conditions ne permettent pas une écoute de qualité, il est possible de dire “j’entends ce que tu me dis, c’est important, on en parle à tel moment, est-ce que ça te va ?”.

Lorsqu’on commence une démarche d’accompagnement, il est possible à tout moment de demander du relais, de réaliser cela à plusieurs,... Ne gardez pas les choses pour vous seul.es, le dialogue avec l’équipe et le soutien émotionnel sont primordiaux.

On vous recommande également d’appeler la Bidouillerie, qui vous accompagnera au mieux sur la situation. Un avis externe, avec du recul sur la situation, est souvent précieux.

B. Accompagner la victime

Recueillir le témoignage

La première discussion doit être réconfortante, soutenante. Un endroit isolé sans passage, confortable, avec une boisson. Si c’est plus facile avec un.e ami.e, c’est ok. Attention : **Ne jamais promettre de garder un secret**. Si l’enfant vient vers vous en précisant qu’il veut vous confier un secret, il faut l’accueillir. Mais il faudra ensuite lui expliquer que certains secrets sont trop lourds à garder, qu’ils sont graves et qu’il faut aller demander de l’aide à d’autres personnes.

- L’objectif premier : recueillir les émotions de la personne, ce qu’elle a à dire. Ne pas avoir peur des silences. **Ne pas interrompre** le premier récit de la personne victime. Il est plein de détails qui seront peut être importants pour plus tard et/ou qui vont l’aider à s’exprimer car ils l’aident à faire ressurgir sa mémoire.
- **Bannir les questions suggestives ou trop orientées** “Est-ce qu’il t’a touché les fesses ?” et les questions à choix multiples. A la place des phrases simples et courtes, des questions ouvertes en reprenant ce que la personne dit et en l’invitant à développer : “Tu veux me raconter le moment où il est entré dans la tente/chambre ?”, “Et après ?”, “Y a t-il autre chose que je devrais savoir/que tu as envie de me dire ?”
- Pendant le moment où on échange avec la personne qui se confie, elle peut avoir **différents types d’émotions et de comportements** : absence d’émotion manifeste, rires, regard fuyant, déni, mutisme, agitation, culpabilité, minimisation... Cela peut provoquer des réactions de la

personne qui recueille la parole : agacement, trop de compassion, colère... Attention à rester calme, ne pas montrer trop d'émotions.

- Mettre en confiance : « je t'écoute, je ne vais pas douter de ce que tu me dis, **je te crois**. »
- Féliciter, **encourager**. « Réussir à dire non, c'est pas toujours facile. Bravo d'avoir réussi à le faire (si c'est le cas), c'est courageux. Bravo aussi de venir me parler de ça. »
- Combattre la culpabilité, sans trop la supposer, ni l'inventer. « Peut-être que tu ressens de la culpabilité, ou pas. En tout cas sois sûre que ce n'est pas de ta faute. »

Ensuite (ça peut être dans un second temps) : On va réfléchir à ce qui serait bon pour toi, et on va essayer de **répondre à tes demandes**. De quoi as-tu besoin pour te sentir en sécurité ? Pour te sentir mieux ?

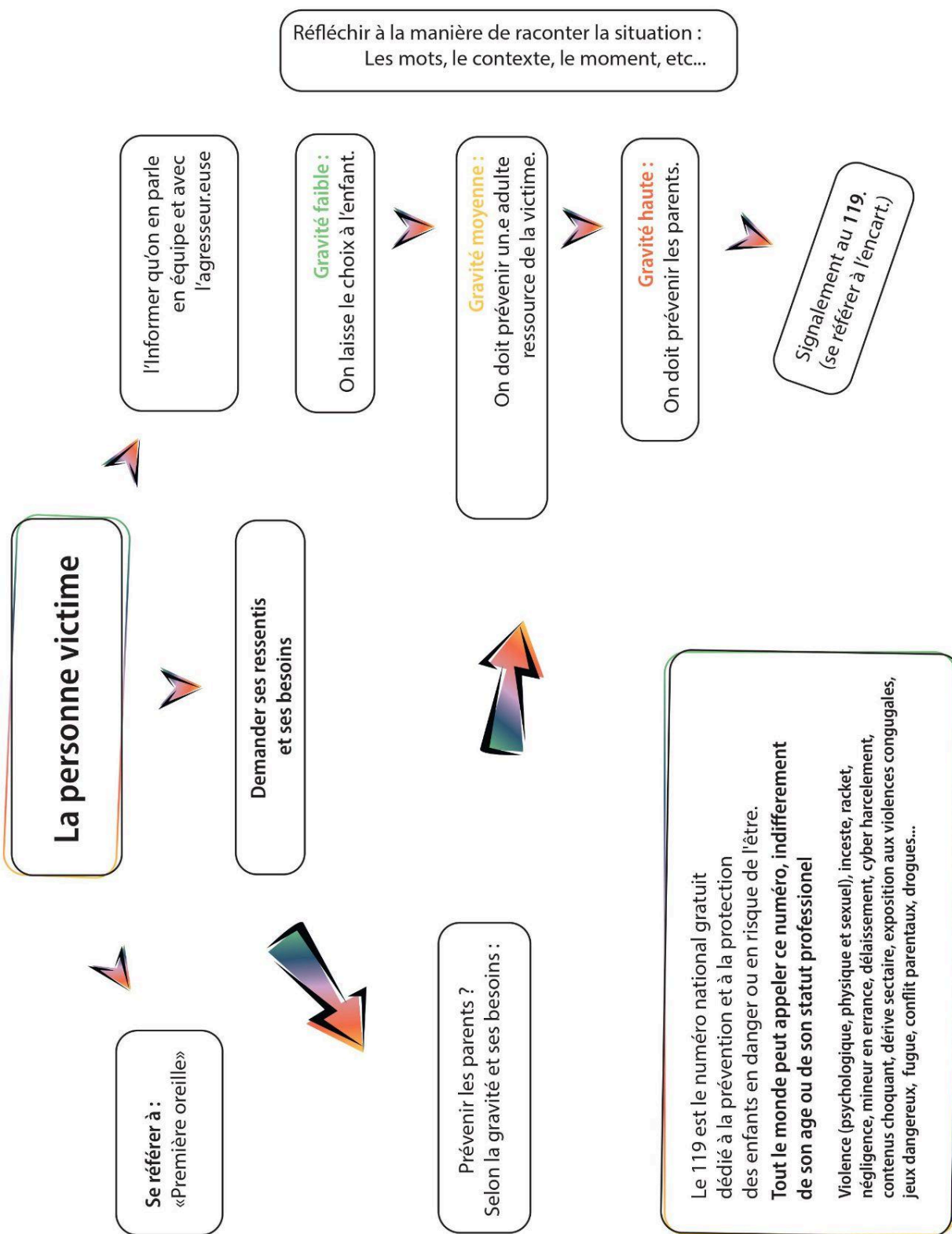
- **Donner le choix** à la personne sur des petites choses, ça compte pour qu'elle se sente reprendre du pouvoir, que sa parole soit réellement prise en compte. Attention à ne pas projeter des volontés et besoins d'adultes sur les besoins de l'enfant.
- Lui demander comment elle se sent en présence de la personne agresseuse, si elle a un **besoin d'éloignement**, lequel, à quel point. On peut prendre son avis, et décider ce qu'on fait seulement après avoir parlé avec un.e autre anim ou avec toute l'équipe.
 - Encore une fois, attention à ne pas promettre des choses impossibles comme l'exclusion immédiate de l'autre enfant si les responsables de ce derniers ne peuvent pas venir.
 - Attention aussi à ne pas faire porter à la victime le poids d'une exclusion, iel pourrait se sentir coupable

Qu'est-ce qu'on fait de cette discussion ?

- *Je ne peux pas garder ton histoire **secrète** parce qu'elle est trop lourde pour toi tout.e seul.e. Si tu me l'as partagée c'est que tu as besoin d'aide, et moi je ne peux pas t'aider toute seule, puisqu'après la colo on ne va pas se revoir. Je vais commencer par en parler avec les autres anims,*

puis on verra à quels autres adultes on en parle, et comment.

- [selon le niveau de gravité, et l'âge] : *On peut décider ensemble à qui tu as envie d'en parler / On va en parler à tes parents : est-ce que tu veux le faire avec moi ? Tout.e seul.e ? Tu veux que je m'en occupe sans toi ?*
- [Si la gravité est haute : lourdes conséquences / viol / danger familial] : on doit faire un **signalement**, à la police ou au 119, qui est fait exprès pour ça. *Je peux le faire pour toi, ou tu peux le faire seule, ou on le fait ensemble. Au téléphone ou par écrit. On peut aussi porter plainte si tu le souhaites.*
- Pour en parler à d'autres, il faut savoir **comment on en parle**. Il est important de demander à la victime les mots qu'elle veut utiliser (nous ne sommes pas dans un tribunal, il n'y a pas de pression à qualifier les faits selon la loi). Puis on définit avec ellui le récit qu'on va répéter. Le but est de lui éviter cette répétition, sans le/la déposséder de son histoire.
- Sur la prise en compte des besoins et notamment de l'éloignement : **Ce n'est pas la victime qui peut décider de l'exclusion** de l'agresseur.euse ou non, car c'est trop lourd comme décision, mais bien l'équipe, en prenant en compte son avis ainsi que la gravité des faits et l'éducabilité de l'agresseur.euse
- Pour l'accompagnement de la victime **pour la suite** : il s'agit de l'aider à aller mieux, mais aussi éventuellement de l'aider à faire respecter son consentement. D'où l'intérêt d'avoir parlé de consentement en amont avec tout le groupe, car c'est compliqué de le faire seulement une fois qu'il y a eu une agression.



C. Accompagner l'enfant ayant eu un comportement sexuel problématique

Si une agression et/ou du harcèlement a lieu sur votre séjour, nous vous invitons à discuter avec l'enfant ayant commis cet acte. Nos objectifs sont de conscientiser et responsabiliser l'enfant sur ce qu'il a fait, de lui permettre de réparer sa faute si cela est possible et de **ne pas l'enfermer** dans une case d'agresseur.euse de laquelle il pourrait être difficile de sortir si iel s'y identifie. En effet, il est possible que cette personne ait aussi été victime par ailleurs, et ait besoin d'accompagnement.

Lors de cette discussion, comme pour celle avec la personne victime, préparons-nous à **toutes sortes de réactions** de l'enfant. En tant qu'animateur.ice, cherchons à accepter nos émotions sans les faire subir à l'enfant, à prendre du recul et à rester réceptif.ve.

Questionner, laisser s'exprimer

Pour le récit, questionner avec des **questions ouvertes**, comme pour la personne victime, sur ce qui s'est passé. Il nous semble important que l'enfant ait la parole au maximum, qu'il utilise ses propres mots, afin de mieux l'accepter, le comprendre : « Est-ce que tu peux me dire ce qui s'est passé avec Sacha hier ? »

On peut prendre le temps de reconnaître les qualités de l'enfant, lui faire comprendre qu'il n'est pas une mauvaise personne, puis y opposer les actes observés/rapportés. En tout cas, **mettons plutôt l'accent sur le comportement que sur la personne.**

Soyons vigilant.e.s, plus la personne autrice est jeune et/ou plus son comportement est grave, plus il y a de risque qu'elle **ait été elle-même victime** de négligences et/ou de violences. On pourra ouvrir la discussion ainsi : « Moi je trouve ça étonnant le comportement que tu as eu. Je me dis que peut-être il y a quelque chose qui ne va pas pour toi. Si tu veux, on peut en parler. » C'est important de montrer qu'on a à cœur que l'auteur.ice aille bien, que si iel nous fuit, ça nous inquiète. Et de laisser la place à son accompagnement, à son expression, à ses besoins.

Nommer

Il faut parler des actes précisément et **de manière objective** (“tu as touché le sexe de Sacha”). Il ne faut pas poser les mots “viol” ou “agression sexuelle” auprès de l’auteur.ice à ce stade, même si ses actes pourraient être qualifié comme tel pénalement. Cela pourrait bloquer le travail éducatif auprès de cet enfant qui ne doit pas se sentir “être un monstre” auprès de l’adulte, c’est pourquoi les psy parlent de “comportements sexuels problématiques”.

Prendre acte

Face à l’acte, commençons par **faire exister le vécu de la personne victime**. Si nous les connaissons, nommons sa réaction, ses émotions, reprenons ses mots. La personne autrice a besoin de se rendre compte de ce que l’autre a vécu.

Ensuite, réfléchir ensemble sur les actions à mettre en place pour gérer ces conséquences. En fonction des besoins exprimés par la personne victime et de la gravité de la situation, ces actions peuvent être très différentes :

- en cas d’agression ‘mineure’ et/ou de harcèlement : permettre à l’enfant de proposer une manière de **réparer** le tort qu’il a causé, et contractualisé avec ellui cette réparation (pour l’engager à le faire) : s’excuser auprès de l’autre (par oral, par dessin, par écrit) / si besoin d’éloignement temporaire, réfléchir à la manière de le faire (changement de groupe de ménage, avec qui j’échange ?) / ...
- en cas d’agression ‘majeure’ et/ou de viol : faire comprendre à l’enfant la gravité de ses actes et l’informer de son **exclusion** (la protection de la personne victime et du groupe primant). Nous souhaitons également donner des ressources/ contacts à l’enfant et à ses parents pour leur permettre d’initier un travail de déconstruction de ses comportements violents.

S’il y a plusieurs auteur.rices de comportements sexuels problématiques, nous vous conseillons d’effectuer des entretiens individuels dans un premier temps puis un entretien collectif en visibilisant les dynamiques de groupes se jouant dans ces situations.

Si la personne ayant été victime de l’agression/du harcèlement le souhaite, une rencontre peut être organisée entre les deux. Cela nécessite un

fort travail de **médiation** par une personne s'en sentant capable et ayant préparé ce temps avec les personnes ressources de l'association (commission genre et sexualité).

D. Accompagner le groupe

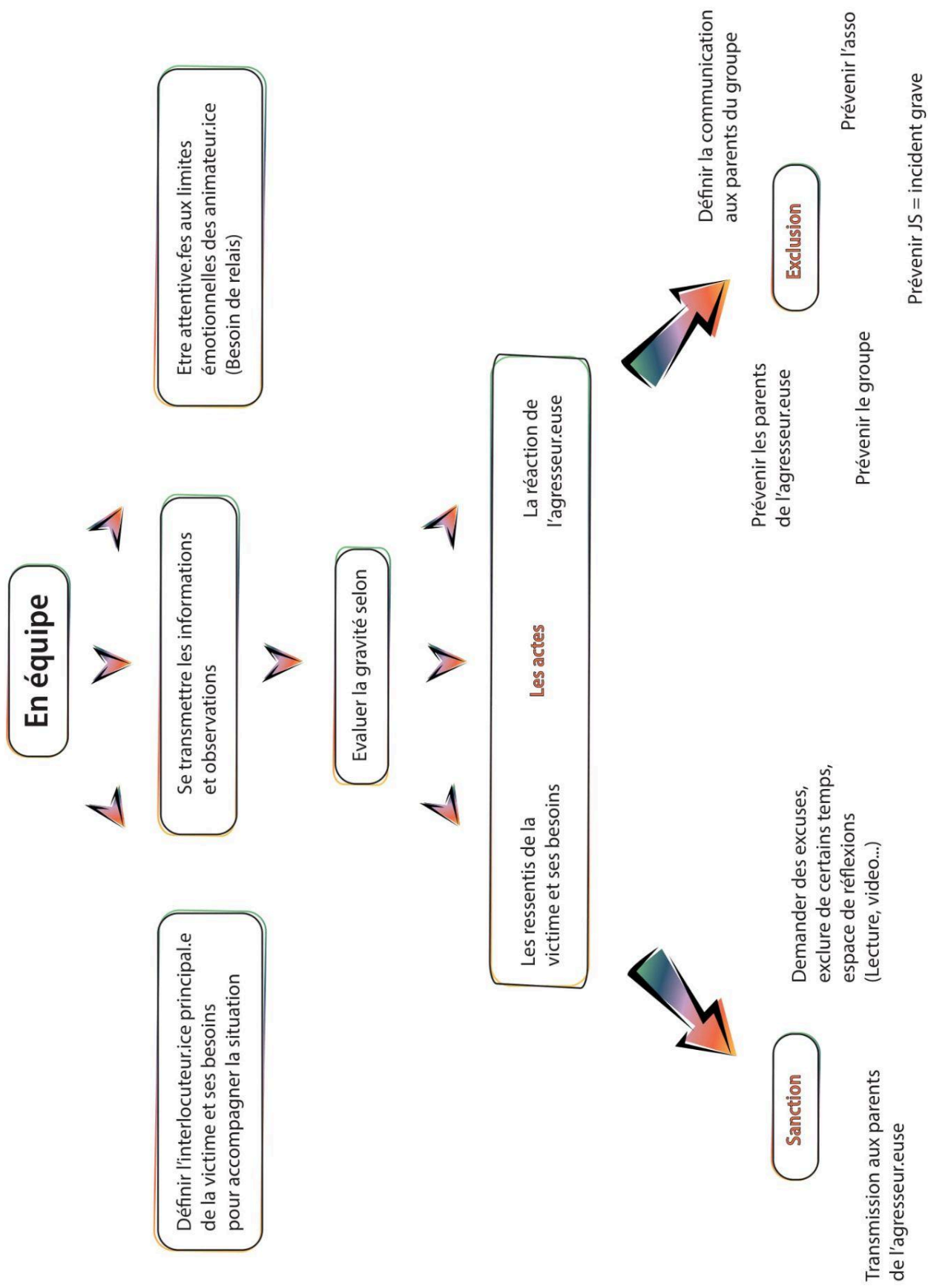
Si une agression et/ou du harcèlement a lieu sur votre séjour, il peut-être nécessaire d'en discuter avec le groupe, pour ne pas reproduire le tabou sociétal existant, éviter la stigmatisation avec les ragots et pour leur permettre d'évoluer sur ces questions. C'est d'autant plus important d'en parler quand ça prend déjà la forme d'**une rumeur**. Par contre, si l'événement a peu de conséquences sur le groupe (peu visible), que la victime préfère ne pas en parler, cela n'est peut-être pas nécessaire.

Pensez à ce moment-là que les enfants en parleront à **leurs parents**, et répèteront sans doute les mots que vous utilisez, ou les déformeront. Il peut donc être pertinent d'en parler aux parents directement, par exemple par un mail collectif.

Chaque situation et chaque groupe étant différent, c'est à l'équipe de s'adapter pour trouver la meilleure manière d'en discuter (en s'appuyant sur la commission genre et sexualité de l'association). Voici cependant quelques pistes pour faciliter cet accompagnement :

- définir **les objectifs** que vous vous fixez pour cette discussion, en équipe, et les craintes : ne pas diaboliser un.e enfant, sensibiliser, recueillir d'autres témoignages, ouvrir un débat sur ces questions etc.
- créer **un cadre de discussion** rassurant : petit groupe, non-mixité de genre, d'âge et/ou manières d'interagir ensemble sur les questions de sexualité etc.
- ne pas faire de l'agression/harcèlement le sujet central de la discussion mais l'utiliser comme une base, un lancement d'une discussion plus large : Questionner les enfants sur la notion de consentement, sur les freins qu'ils rencontrent pour l'affirmer (face à une personne aimée, une personne en situation d'autorité etc), sur ce qui favorise son expression et son écoute.

- en fin de discussion, ne pas hésiter à demander aux enfants comment iels se sentent et que la discussion reste ouverte en petit groupe ou seul-e si iels le souhaitent



E. Qui appeler?

En cas de violences (sexistes/sexuelles ou non) sur un.e mineur, nous sommes tous.tes tenu.es de réagir.

Annoncer / signaler l'événement préoccupant

- Appeler le **119**. Le 119 recueille les témoignages des enfants et des jeunes en direct, il peut y avoir un délai pour les adultes (dû à une surcharge d'appels).
- S'il y a une situation d'urgence, on appelle la **police** pour le/la protéger.
- Si on fait l'une de ces démarches, on prévient **Jeunesse et Sport** pour leur déclarer un incident grave.
- Merci de prévenir les organisateurices de la Bidouillerie, que ce soit en amont pour se préparer, pendant la crise pour être conseillé ou après pour nous informer.

L'information préoccupante et le signalement

Lors d'un séjour (ou dans un autre cadre de votre vie), il arrive régulièrement que **l'état physique, émotionnel ou psychique d'un enfant nous inquiète**, que ce soit par des observations directes de signes alarmants, par son comportement, son témoignage, le comportement de son entourage ... **Il est de notre devoir et de notre responsabilité d'en informer les autorités compétentes.**

Le signalement n'accuse personne. Il permet simplement de remonter une information à des professionnels chargés de prendre en compte une situation de souffrance et de démêler le vrai du faux. **Votre rôle n'est pas d'enquêter** : c'est le rôle des enquêteurs et des experts. En tentant de le faire, vous risquez de limiter, voire d'empêcher le travail des professionnels.

Selon la gravité, on peut faire 2 types de signalements différents :

→ **une information préoccupante** : si on n'est pas sûre, rien de concret qui matérialise une infraction, mais on a des doutes. Il faut transmettre par écrit ses préoccupations sur la situation d'un.e mineur.e, en danger ou à risque de l'être à la CRIP du département de résidence du/de la mineur.e concerné.e.

Une personne de la CRIP va lire votre information préoccupante et décidera de la suite à lui donner (demande de soutien socio-éducatif, transformer l'information préoccupante en signalement au procureur, clôturer l'information préoccupante si il n'y a pas de suites à donner...).

En fonction des départements, vous serez informés ou non de la suite donnée.

Les contacts des CRIP :

<https://cvm-mineurs.org/public/media/uploaded/pdf/coordonnees-crip-france-cvm.pdf>

→ **un signalement judiciaire** : si un enfant est en danger et qu'il a besoin d'une mesure de protection. Il s'agit d'un écrit objectif comprenant une évaluation de la situation d'un.e mineur.e présumé.e en danger nécessitant une mesure de protection judiciaire. Il faut adresser ce signalement au procureur de la République (si la situation est urgente et que l'enfant ne doit pas rentrer dans sa famille, il est nécessaire d'appeler le procureur de la République directement ou la police).

Tout comme la déclaration d'événement grave, il est important d'en informer le plus rapidement possible la Bidouillerie, qui peut vous accompagner dans la gestion de l'événement et la rédaction de ce document.

En cas de doute, de questionnement, n'hésite surtout pas à appeler l'astreinte de la Bidouillerie.

Les familles

Dans la loi, il est conseillé, si c'est bénéfique pour l'enfant, d'informer les responsables légal. aux. C'est obligatoire ni d'informer les responsables légaux, ni de demander l'avis de la personne concernée avant de faire un signalement. Si on a la possibilité, on peut attendre que la personne victime soit d'accord pour faire le signalement, mais pas 6 mois !

4. (re)Sources

- Les comportements sexuels des enfants (CRAVS) :

<https://violences-sexuelles.info/dl/VSI-COMPORTEMENT-SEXUELS-ENFANTS.pdf>

- Pour de l'information : <https://violences-sexuelles.info>

- L'association Queer Paris : <https://www.queerparis.com/fr/lexique/>

- Le blog personnel de La vie en queer :

<https://lavieenqueer.wordpress.com/2018/04/22/glossaire>

- Le travail du groupe genre et sexualité des CEMEA Bretagne pour la gestion des violences sexuelles sur les stages BAFA et BAFD
- Brochures “Mixicamp” et “ASKIP” des EEDF
- Go-mix EEUDF
- Compte rendu des réflexions en temps de co-formation inter associations (Bidouillerie, EEDF, Ceméa Bretagne)
- Pour des outils divers et variés :
<https://m.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque>

Des ressources et de l'accompagnement

- Net Ecoute 0800 200 000 + tchat en ligne cyberharcèlement : www.netecoute.fr
- Viols Femmes Informations : 0800 05 95 95
- En avant toutes: tchat 16-25 ans sur les violences dans les relations amoureuses <https://commentonsaime.fr/#startchat>
- Ligne AZUR : homophobie : 0810 20 30 40 <https://www.ligneazur.org/>
- SOS Homophobie : Ligne d'écoute et d'assistance 01 48 06 42 41